

chambre de l'instruction, après l'infirmité de l'ordonnance qui l'avait placé sous contrôle judiciaire dans le cadre de l'enquête ouverte le 24 juillet après la découverte dans une voiture du cadavre d'un homme roué de coups, rue Clovis-Chezel au quartier Sainte-Anne (*L'union du 5 août*).

BEUVERIE EN BAS DE LA TRAVERSÉE URBAINE

Trois suspects sont désormais incarcérés dans ce dossier confié à la police judiciaire de Reims. Les deux premiers l'ont été le 4 août : Mourwane Amamra, Châlonnais de 20 ans, et Sofiane Noumeri, Rémois de 21 ans, suspectés avec Tristan Trailin d'être impliqués dans la mort de Davy Odile, un homme de 37 ans, en grande fragilité psychologique. Né à Épernay, passé par Reims et Reims, puis parti s'installer à Cambrai, dans le Nord, il était revenu dans la Marne pour préparer les vendanges. Il connaissait Sofiane Noumeri, chez lequel il s'est retrouvé le 23 juillet au soir, rue Clovis-Chezel. D'après les faits exposés hier à l'audience, Davy Odile aurait subi de

premières violences liées à une ancienne dette qu'il devait à Sofiane Noumeri, mais un « arrangement » aurait été trouvé et la soirée avait repris son cours, sans qu'il ne soit plus question de cet incident.

Plus tard, les deux hommes ont été rejoints par Mourwane Amamra et Tristan Trailin, non pas chez Sofiane mais dans une voie privée moyenne de son immeuble, en contrebas de la traversée urbaine. Plusieurs véhicules y sont habituellement garés, notamment une Xsara

Picasso laissée là par son propriétaire parti en vacances. Le cadavre de Davy Odile y sera retrouvé allongé sur la banquette arrière, le midi, par une amie venue prendre de ses nouvelles.

LA VICTIME TRAINÉE AU SOL, SUR LE DOS

Selon les constatations médicales, la victime a été montée de force dans l'habitacle, et même traînée au sol, sur le dos, ce que confirme Tristan Trailin : il reconnaît l'avoir tirée avec d'autres pour l'adosser contre une

tout ce qu'elle sait. « Elle a refusé de parler par "peur des repréailles", a-t-elle dit. Il ne faut pas prendre le risque de laisser M. Trailin contacter ce témoin ou d'autres. Il est décrit comme "le plus agité" de la bande. Il reconnaît avoir porté des coups, mais ce ne sont pas des petits coups, ce sont des coups violents. C'est quand même lui qu'on entend dire qu'il faut frapper la victime avec une bouteille. Il reconnaît l'avoir traînée avec Amamra comme un sac de patates. Il l'a adossée contre une roue du Picasso. Lui-même le déclare : "Il ne bougeait plus. Du coup, je lui ai mis deux gifles, pour voir. Il n'a pas réagi". Et que dit-il ensuite ? Qu'il a quitté les lieux en pensant que la victime était encore en vie. Non ! Tous savaient très bien que c'est un cadavre qu'ils ont manipulé. M. Trailin n'a pas sa place en liberté. »

La chambre de l'instruction s'est rangée à cet avis, éventualité que le garçon avait prise en compte. Avant de l'emmener, les policiers ont attendu que sa famille aille chercher dans la voiture les deux gros sacs qu'il avait préparés, au cas où. ■

* Gaz hilarant

Le maintien du contrôle judiciaire vainement plaidé

Avocate de Tristan Trailin, M^{me} Isabelle Guillaume-Decorne a repris les arguments qu'elle avait développés avec le succès devant le juge des libertés et de la détention : un casier néant, un travail et un rôle secondaire, quoi qu'en pense l'avocat général. « Dans quelques mois, quand les choses seront plus claires, on se rendra compte qu'il n'a pas du tout participé aux faits qu'on lui reproche aujourd'hui. Il est reparti sans savoir qu'un meurtre avait été commis. Rien d'ailleurs ne permet de dire que la victime était déjà morte quand il est parti. Il n'a appris son décès que par un appel téléphonique de M. Amamra. »

Depuis sa remise en liberté, « aucun incident » n'a émaillé son contrôle judiciaire, insiste l'avocate. Et de rappeler que son client n'a pas cherché à fuir quand il a su que Davy Olive était mort : il est resté à Châlons, jusqu'à son arrestation le 2 août, sur son lieu de travail. Façon de rappeler, en creux, que Sofiane Noumeri et Mourwane Amamra avaient quitté Reims dès le 24 juillet, embarqués dans un périple passé par le Benelux, Marseille, Nice et Perpignan, où leur cavale a pris fin le 1^{er} août. La voiture "empruntée" était celle de l'employeur de Mourwane, sous-traitant en installation de fibre optique.

roue de la Xsara, mais il minimise à quelques « claques » les coups qu'il a portés. Une participante à cette fin de soirée l'accuse cependant d'avoir pris une part active aux violences. Le 3 août, parquet et magistrat instructeur avaient demandé l'incarcération de Tristan Trailin, mais le juge des libertés avait refusé en raison d'un casier vierge, d'une situation professionnelle stable et d'un rôle qui apparaissait moindre. Le parquet faisait appel et hier à l'audience, c'est un avocat général Bru-